

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

Département de l'Ardèche

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 JUIN 2021 à 18h

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie-Odile LAFFONT, Christian TOMAS, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Procurations : René COSTE, Jonas NOYER, Eric PIZOT

Absents : Cyriaque PETITJEAN, Dominique PERENO

Secrétaire de séance : Jeanine CHAREYRON

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

1.- Organisation des bureaux de votes pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Asseseurs Dimanche 20 juin :

De 8h à 11h30 :

René COSTE
Christian TOMAS
Bruno CLAUZIER
Régis DUCHAMP

de 11h30 à 15h

Marie Odile LAFFONT
Françoise VIGNE
Jeanine CHAREYRON
Sylviane BOISSY

de 15h à 18h :

Catherine VINSON
Cécile DEBARD
Eric PIZOT
Dominique PERENO

Asseseurs Dimanche 27 juin :

De 8h à 11h30 :

René COSTE
Christian TOMAS
Bruno CLAUZIER
Jonas NOYER

de 11h30 à 15h :

Marie Odile LAFFONT
Françoise VIGNE
Jeanine CHAREYRON
Cécile DEBARD

de 15h à 18h :

Régis DUCHAMP
Eric PIZOT
Dominique PERENO
Cyriaque PETITJEAN

Les deux scrutins seront organisés dans une même salle de vote, par conséquent les fonctions de Président et de secrétaire du bureau de vote pourront être mutualisées pour les deux scrutins.

M. LE BON assurera les fonctions de Président et sera à l'ouverture et tout au long de la journée.

Au dépouillement tout le conseil devra être présent.

Deux personnes supplémentaires devront être recrutées, dont Josiane COSTE.

A titre dérogatoire, la salle de vote sera exceptionnellement transférée aux anciens locaux du site de proximité, au Pont, dans le respect des règles sanitaires.

Le dépôt des résultats des élections départementales se fera à la Mairie du Cheylard bureau centralisateur. Pour les élections régionales ils seront déposés à la Mairie du Cheylard qui se charge du transport le soir même en Sous-Préfecture à Tournon.

2.- Mise en place de souscriptions volontaires de la part d'usagers pour le financement de travaux sur les chemins ruraux.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas l'obligation d'entretenir les chemins ruraux contrairement aux voies communales dont l'entretien est une dépense obligatoire de la commune. Cependant des souscriptions volontaires (offres de concours) en espèces ou en nature, peuvent être offertes aux communes par les riverains pour le financement de travaux sur les chemins ruraux dont ils sont usagers.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 13 votants, décide :

- la mise en place des souscriptions volontaires (offres de concours) pouvant être offertes aux communes par les riverains pour le financement de travaux sur les chemins ruraux dont ils sont usagers,
- la proposition d'offre de concours sera faite par courrier auprès du Maire, qui, après instruction, la soumettra au conseil pour acceptation ou refus,
- la délibération fixera les conditions d'exécution des travaux, les délais, le montant de la participation des intéressés,
- les travaux pourront être financés à 50% par la Mairie avec une participation plafonnée à 2500 €,
- ces travaux ne pourront être entrepris que sur des chemins ruraux desservant une habitation ou une activité agricole ou artisanale,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération

3.- Délégués au PNR

Les délégués qui avaient été désignés au PNR ne peuvent pas se rendre facilement aux réunions de par leurs activités professionnelles. Monsieur le Maire a donc souhaité proposer cette délégation à deux nouveaux conseillers qui ont bien voulu accepter :

Déléguée Titulaire : Cécile DEBARD (en remplacement de Régis DUCHAMP)

Déléguée Suppléante : Catherine VINSON (en remplacement de Jonas NOYER)

4.- Participation financière à l'EHPAD La Cerreno pour l'acquisition d'un téléviseur (à hauteur maximale de 1000 euros)

L'EHPAD La Cerreno a fait l'acquisition d'un poste de télévision grand écran pour les séances cinéma dans la salle d'animation.

La facture est de 1133.16 €, comprenant tous les accessoires nécessaires.

La Directrice de l'établissement a sollicité une participation exceptionnelle de la Mairie de 1000 €.

La demande est acceptée par 12 voix Pour et 1 voix Contre.

5.- Délibération pour demande d'admission en non-valeur et restes à recouvrer (provisions pour risques)

➤ **Admission en non-valeur :**

Considérant la demande en non-valeur n° 4576790231 transmise par le comptable public de la Trésorerie du Cheylard liée à un reliquat de factures de cantine, pour un montant de 335,16 euros et une taxe d'ordures ménagères pour un montant de 64,00 euros, soit un total de 399,16 euros du budget principal.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été mises en œuvre par le Comptable public et qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances proposées par le comptable pour un montant global de 399,16 euros et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se référant à ce dossier.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 6541 du budget de la commune.

➤ **Les restes à recouvrer - Provisions des créances douteuses**

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée.

Dorénavant il convient de définir par délibération la somme provisionnée sur le budget primitif, un montant correspondant à minima à 15 % des sommes restant dues pour les titres de plus de deux ans.

Compte tenu des informations communiquées par le comptable,

Monsieur le Maire présente la liste des redevables concernés pour un montant total de 436,23 euros et propose d'inscrire au compte 6817 (chapitre 68) la somme de 436,22 euros correspondant à la totalité des titres cantine non soldés sur 2019.

Il convient donc de constituer le montant des provisions.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'inscription au budget primitif 2021, les provisions pour un montant total de 436,23 euros.

6.- Demande de subvention au SDE07 pour remplacement des chaudières de l'école maternelle et de la Mairie.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du SDE07 en vue du remplacement des chaudières des chauffages de l'école maternelle et de la Mairie. La subvention attendue devrait être de 50%.

Un devis a été fait pour celle de l'école maternelle pour un montant de 7908 €. Le devis attendu pour celle de la Mairie est approximativement de 7900 €.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de faire une demande de subvention au SDE07 avec l'accord des 13 votants.

7.- Projet école : choix de l'architecte.

Le 20 mai 2021, le SDEA, Maître d'Ouvrage mandataire, a proposé 3 architectes qu'il avait sélectionnés pour le projet de l'école. Le cabinet AFD Architecture, Monsieur Francin Dominique a été choisi.

Il s'agit du cabinet qui avait réalisé l'esquisse qui a servi à la demande de subventions.

Le conseil municipal accepte le choix proposé par Monsieur le Maire à l'unanimité des 13 votants.

8.- Participation financière pour un sinistre au camping.

Lors de l'élagage des arbres au camping effectué sous la responsabilité de la Mairie, le bandeau du toit d'une caravane a été endommagé. Le gérant du camping a fait chiffrer la réparation qui s'élève à la somme de 272.69 € TTC et sollicite une participation financière de la Mairie à hauteur de 172.00 €.

Monsieur le Maire propose de lui accorder la somme de 172 €.

La proposition est acceptée par 12 voix Pour et 1 Contre.

9.- Demande de subvention de déneigement.

Le coût du déneigement et salage pour l'hiver 2020-2021 est de 10245.25 €

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Département qui devrait être de 5123 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention avec l'accord des 13 votants.

10.- Communications diverses

Feu d'artifice du 13 juillet

Monsieur le Maire annonce que le feu d'artifice du 13 juillet aura bien lieu.

La commande a été passée pour la somme de 3542.37 € TTC, comprenant la participation d'un artificier pour la somme de 200 €. Sa restauration pour la journée est à la charge de la Mairie. L'employé municipal ayant la formation d'artificier est en arrêt maladie actuellement.

La question se pose de l'animation musicale, musique d'ambiance.

Participation au Sou des Ecoles Laïques pour 4 enfants scolarisés à l'école primaire au Cheylard.

Le Sou des Ecoles Laïques du Cheylard, appuyé par M. Chabal Maire, a fait une demande de participation financière pour 4 enfants de St Martin, scolarisés au Cheylard pour l'année scolaire 2020/2021.

Les textes prévoient les motifs et les démarches qui en découlent pour justifier le choix des familles de scolariser leurs enfants dans une autre commune que celle où elles habitent (absence d'école, de garderie, de cantine, nécessité en raison de l'état de santé de l'enfant). Le conseil a besoin de connaître l'identité des enfants afin de savoir si la scolarisation dans une autre commune est fondée.

Invitation du Procureur de la République

Mr le Maire a reçu une invitation du Procureur de la République pour une rencontre entre le Parquet du Tribunal Judiciaire de Privas et les Maires du territoire Ardéchois le 24 juin 2021 à 17h à Alba la Romaine.

Cette rencontre a pour but d'établir un partenariat entre le Parquet du Tribunal de Privas et les Maires en ce qui concerne :

1- le rappel à l'ordre,

2-la transaction municipale et le classement sous condition de réparation en nature

3-l'échange d'information

Monsieur le Maire ne pouvant pas y assister, il demande si un membre du conseil veut s'y rendre.

Aucun conseiller ne s'est proposé.

Pétition contre les éoliennes

Sylviane Boissy nous fait part d'une pétition lancée pour refuser les éoliennes au Serre de Gruas qui impacte certaines communes d'Ardèche dont St Vincent de Durfort.

Ce sujet sera étudié au prochain conseil.

La séance est levée à 17h30